

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**GHB/Mars 2010
Remplace GHB/Avril 2009

Page 1 sur 13

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE

Version mise à jour : les textes modifiés par rapport à la version antérieure sont précédés d'un ♣.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

			Nom du produit DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE
	Nocif	Dangereux pour l'environnement	Utilisation Insecticide
			Société CHEMINOVA A/S P.O. Box 9 DK-7620 Lemvig Danemark sds@cheminova.dk

Numéro d'appel d'urgence :

(+45) 97 83 53 53 (24 h/24, pour les urgences uniquement)

2. ♣ IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification UE du produit R10 Xn;R20/22 R43 N;R51/53; cf. 15.1.
selon la Directive 1999/45/CE amendée
- Classification CLP Liquide inflammable : Catégorie 3
selon le règlement 1272/2008 amendé Toxicité orale aiguë : Catégorie 4
Toxicité par inhalation : Catégorie 4
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Danger par aspiration : Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2
- Classification OMS Classe II : Modérément dangereux
- 2.2. Dangers pour la santé (aigus et chroniques) Le produit est nocif par contact avec la peau et par inhalation. Il peut être faiblement à modérément irritant pour la peau et pour les yeux. Il peut provoquer une hypersensibilité par contact avec la peau.
- La substance active **diméthoate** est un poison (inhibiteur de la cholinestérase). En contact avec la peau ou les yeux, il pénètre rapidement dans le corps.
- Des expositions répétées à un inhibiteur de la cholinestérase comme le **diméthoate** peuvent, sans signe avant-coureur, provoquer une sensibilité accrue à des doses de n'importe quel inhibiteur de la cholinestérase.
- 2.3. Signes et symptômes d'exposition Au contact du produit, les premiers symptômes pouvant apparaître

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

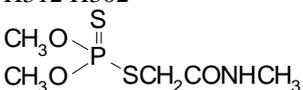
GHB/Mars 2010

Page 2 sur 13

sont : irritation et réaction allergique. Des symptômes d'inhibition de la cholinestérase peuvent apparaître : maux de tête, nausées, vomissements, crampes musculaires, faiblesse, troubles de la vision, constriction de la pupille, oppression de la poitrine, défaillance respiratoire, nervosité, transpiration, humidification de l'œil, bave ou mousse au niveau de la bouche ou du nez, spasmes, coma.

- 2.4. Dangers pour l'environnement Le produit est toxique pour les organismes aquatiques.
- 2.5. Autres dangers Le produit est inflammable. Il peut exploser à forte température.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. **Substance active** **Diméthoate**
 Nom CAS Phosphorodithioic acid, O,O-dimethyl S-[2-(methylamino)-2-oxoethyl] ester
 N° CAS 60-51-5
 Nom IUPAC Dithiophosphate de méthylcarbamoylméthyle et de O,O-diméthyle
 Autre(s) nom(s) Phosphorodithioate de S-[(méthylcarbamoyl)méthyle] et de O,O-diméthyle
 Nom ISO/Nom UE Diméthoate
 N° EC (N° EINECS) 200-480-3
 N° index UE 015-051-00-4
 Classification UE de la substance Xn;R21/22
 Mentions de danger CLP H312 H302
 Formule structurale 
- 2.2. **Composition**
 Substance active Diméthoate Technique 39% en poids
 Composant à déclaration obligatoire
 Cyclohexanone 43% en poids
 N° CAS : 108-94-1, N° EC (N° EINECS) : 203-631-1
 Classification UE : R10 Xn;R20
 Mentions de danger CLP : H226 H332
 Xylène 13% en poids
 N° CAS : 1330-20-7, N° EC (N° EINECS) : 215-535-7
 Classification UE : R10 Xn;R20/21 Xi;R38
 Mentions de danger CLP : H226 H332 H312 H315
- Cf. section 16 pour le texte intégral des phrases de risque et de danger.

4. ♣ PREMIERS SECOURS

- 4.1. Procédures d'urgence et premiers secours
 Général En cas d'exposition, ne pas attendre le développement des symptômes (cf. 2.3.). Appliquer immédiatement les mesures recommandées ci-dessous et si les signes d'exposition apparaissent, contacter un médecin ou un hôpital immédiatement. Expliquer que la victime a été exposée au **diméthoate**, un insecticide organophosphoré, et décrire son état et l'étendue de l'exposition. Eloigner immédiatement la personne du produit.

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 3 sur 13

Les vêtements contaminés avec le produit doivent être immédiatement retirés et toute la peau doit être soigneusement lavée.

En cas d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle doit immédiatement être mise en place et maintenue jusqu'à ce que le médecin prenne en charge la personne exposée.

En cas d'inhalation Si des symptômes d'inconfort surviennent, éloigner immédiatement la personne de la zone d'exposition au produit. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes surviennent.

En cas d'ingestion Appeler un médecin ou mettre la personne sous surveillance médicale immédiatement, Faire se rincer la bouche à la personne exposée et lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau ou de lait.

Provoquer le vomissement seulement si:

1. une quantité importante (plus d'une bouchée) a été ingérée
2. le patient est totalement conscient
3. l'aide médicale n'est pas facilement joignable
4. l'ingestion a eu lieu moins d'1 heure avant

Laisser le patient provoquer le vomissement en touchant le fond de sa gorge avec un doigt. En cas de vomissement laisser le patient se rincer la bouche et boire de nouveau.

En cas de contact avec la peau Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et enlever les vêtements et les chaussures. Laver à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux Laver immédiatement avec beaucoup d'eau ou de solution oculaire, en ouvrant périodiquement les yeux, jusqu'à ce qu'aucune trace de produit ne persiste. Enlever les lentilles de contact après quelques minutes et rincer encore. Consulter un médecin si une sensation d'inconfort se développe.

4.2. Note au médecin Le **diméthoate** est un inhibiteur des cholinestérases qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et induit une dépression respiratoire.

Le produit contient des distillats de pétrole pouvant provoquer une pneumonie d'aspiration.

Inhibition de la cholinestérase :
traitement Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique, et l'administration de charbon activé sont souvent nécessaires.

Antidote : Si les symptômes sont présents (cf. 2.3.), administrer à fortes doses du sulfate d'atropine, qui est souvent un antidote salvateur, à la dose de DEUX à QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire aussi rapidement que possible. Répéter toutes les 5 à 10 min jusqu'à ce que les signes d'atropinisation apparaissent, et maintenir l'atropinisation complète jusqu'à ce que tout l'organophosphoré soit métabolisé.

Le chlorure d'Obidoxime (Toxogonin), ou le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peuvent être administrés comme

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 4 sur 13

supplément, mais ne peuvent se substituer au sulfate d'atropine. Le traitement à l'oxime doit être maintenu tant que le traitement au sulfate d'atropine continue.

Surtout dans le cas du diméthoate, le traitement par sulfate d'atropine est indispensable. Les résultats du traitement pour l'empoisonnement au diméthoate avec l'oxime sont notoirement différents et il n'a pas été démontré que l'oxime a un effet positif. En aucun cas, l'oxime être utilisée au lieu du sulfate d'atropine.

Dès les premiers signes d'œdème pulmonaire, administrer de l'oxygène et faire un traitement symptomatique.

Une rechute peut survenir après une amélioration.
SURVEILLER LA PERSONNE EXPOSEE DE PRES PENDANT 48 HEURES AU MOINS, SELON L'IMPORTANCE DE L'EXPOSITION.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens et procédure d'extinction Poudres, dioxyde de carbone en cas de petits incendies, jet d'eau ou mousse pour de gros incendies.
- Asperger d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Combattre le feu depuis un lieu protégé ou se trouvant à la plus grande distance possible. Éviter les jets puissants. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- 5.2. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie La plupart des produits de décomposition sont des composés volatiles, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que le sulfure d'hydrogène, le diméthylsulfure, le méthylmercaptan, le sulfure de dioxyde, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, et le pentoxyde de phosphore.
- 5.3. Risques d'incendie et d'explosion inhabituels Cf. 10.1.

6. ♣ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Protection individuelle Observer toutes les précautions de protection et de sécurité. En fonction de l'importance du déversement, porter des lunettes de protection, un masque facial ou un appareil respiratoire, des gants, des vêtements résistants aux produits chimiques et des bottes. Cf. section 8, Protection individuelle.
- 6.2. Mesures à prendre en cas de déversement Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Tenir à disposition des fûts vides et scellables pour récolter le produit épandu.
- Interrompre le déversement à la source si cela ne présente aucun risque. Contenir le déversement afin de limiter la contamination de la surface, du sol ou de l'eau. Enlever les sources d'ignition. Réduire et éviter autant que possible la formation d'aérosols ou de

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 5 sur 13

brume. Eloigner les personnes non protégées de la zone de déversement.

- 6.3. Méthode de nettoyage Les déversements sur le sol ou sur d'autres surfaces imperméables doivent être absorbés au moyen d'une matière absorbante comme un liant universel, de la chaux hydratée, de la terre à foulon ou autres argiles absorbantes. Recueillir l'absorbant contaminé dans des conteneurs appropriés. Rincer la zone avec de la lessive de soude et de l'eau. Absorber les liquides de lavage avec de l'absorbant et les transférer dans des conteneurs adaptés. Le liquide de lavage ne doit pas pénétrer dans les conduites d'évacuation des eaux de surface.

Les déversements importants qui pénètrent dans le sol doivent être déterrés et collectés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être collectée puis enlevée en vue de son traitement ou de son élimination. Un déversement non maîtrisé dans un cours d'eau doit être signalé à l'organisme réglementaire compétent.

- 6.4. Elimination Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés. Se référer à la section 13 pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions lors de la manipulation Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Sinon, il est conseillé de le manipuler avec des moyens mécaniques. Prévoir une ventilation adéquate ou une ventilation locale d'extraction. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. Pour une protection individuelle dans ce type de situation, se référer à la section 8.

Pour son utilisation en temps que pesticide, lire en premier lieu les précautions à prendre et les équipements de protection individuels à porter sur l'étiquette officielle de l'emballage ou toute autre ligne de conduite officielle en vigueur. Si celles-ci sont absentes, se référer à la section 8. Les précautions de la section 8 sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à pulvériser, mais peuvent également s'appliquer lors de la pulvérisation.

- 7.2. Précautions lors du stockage Le produit est stable en cas de stockage à une température ne dépassant pas 25°C. Protéger de la chaleur due à l'ensoleillement ou à toute autre source, par exemple le feu.

Conserver dans des récipients clos et étiquetés. L'entrepôt de stockage doit être fermé, sec, ventilé, construit avec des matériaux incombustibles et disposer d'un sol imperméable. Les personnes non autorisées et les enfants ne doivent pas y avoir accès. Il ne doit être utilisé que pour le stockage de produits chimiques, à l'écart des aliments, boissons, aliments pour animaux et semences. Il est recommandé d'apposer un écriteau d'avertissement indiquant

Produit n° 3A6/3619-02
 Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 6 sur 13

« POISON ». Il est conseillé d'installer à proximité un point de lavage des mains.

- 7.3. Utilisation spécifique Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.
- 7.4. Précautions à prendre en cas d'incendie et d'explosion Le produit est inflammable. Il peut se former des mélanges vapeur-air explosifs. Des mesures de prévention contre l'incendie et contre les décharges électrostatiques doivent être prises. Tenir à l'écart des sources d'ignition et protéger de l'exposition au feu et à la chaleur.

8. ♣ CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

		Année	
Diméthoate	ACGIH (USA) TLV	2009	Non établi; BEI
	OSHA (USA) PEL	2009	Non établi
	UE, 2000/39/EC amendée	2006	Non établi
	Allemagne, MAK	2009	Non établi; BAT
	HSE (UK) WEL	2007	Non établi
Cyclohexanone	ACGIH (USA) TLV	2009	TWA de 20 ppm (50 mg/m ³); notation cutanée
	OSHA (USA) PEL	2009	TWA de 50 ppm (200 mg/m ³)
	UE, 2000/39/EC amendée	2006	8-hr TWA de 10 ppm (40.8 mg/m ³) Valeur maximum de 20 ppm (81.6 mg/m ³); période de référence de 15 min. Notation cutanée
	Allemagne, MAK	2009	Notation cutanée; EKA
	HSE (UK) WEL	2007	8-hr TWA de 10 ppm (41 mg/m ³) STEL de 20 ppm (82 mg/m ³); période de référence de 15 min. Notation cutanée; BMGV
Xylène	ACGIH (USA) TLV	2009	TWA de 100 ppm (434 mg/ m ³) STEL de 150 ppm (651 mg/ m ³) BEI
	OSHA (USA) PEL	2009	8-hr TWA de 100 ppm (435 mg/ m ³)
	UE, 2000/39/EC amendée	2006	8-hr TWA de 50 ppm (221 mg/ m ³) Valeur maximum de 100 ppm (442 mg/ m ³); période de référence de 15 min. Notation cutanée
	Allemagne, MAK	2009	TWA de 100 ppm (440 mg/ m ³) Valeur maximum de 200 ppm (880 mg/ m ³) Notation cutanée; BAT
	HSE (UK) WEL	2007	8-hr TWA de 50 ppm (220 mg/ m ³) STEL de 100 ppm (441 mg/ m ³); période de référence de 15 min . Notation cutanée; BMGV

Toutefois, il peut exister d'autres valeurs limites admissibles définies par des réglementations locales; elles doivent être observées.

- 8.2. Protection individuelle Lors de son utilisation dans un système fermé, aucun équipement de

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 7 sur 13

protection individuelle n'est requis. Ce qui suit est applicable aux autres situations, lorsque l'utilisation d'un système fermé est impossible ou lorsqu'il est nécessaire de travailler en milieu ouvert. Il faut veiller alors à sécuriser l'équipement et les systèmes de canalisations avant l'ouverture.



Protection respiratoire

Dans l'éventualité d'un déversement accidentel du produit, qui produirait une vapeur ou un nuage de pulvérisation, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection respiratoire homologué muni d'un filtre de type universel comme un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, comme des gants multicouches stratifiés, des gants en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. La durée de vie de tels gants lorsqu'ils sont en contact avec le produit est indéterminée. Toutefois, leur utilisation ne procurera qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. De petites déchirures et une contamination à travers le gant peuvent se produire. Il est recommandé de changer souvent les gants et de limiter le travail à effectuer manuellement.



Protection oculaire ...

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité de la zone de travail.



Autres protections ...

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux produits chimiques.

8.3. Pratiques de travail/hygiène

Les personnes travaillant avec ce produit sur une longue durée doivent effectuer des analyses de sang fréquentes afin d'évaluer leur taux de cholinestérase. Si ce taux passe en dessous d'un niveau critique, l'exposition au diméthoate doit être immédiatement stoppée jusqu'à ce qu'une nouvelle analyse de sang prouve que le niveau de cholinestérase est revenu à la normale.

Tenir les personnes non protégées et les enfants en dehors de la zone de travail.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le nuage de pulvérisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver après leur manipulation. Avant de poser les gants, les laver à l'eau et au savon. Après le travail, ôter vêtements de travail et chaussures et se laver soigneusement à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres en partant. Laver les équipements et vêtements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

L'appareil de protection respiratoire doit être nettoyé et le filtre remplacé selon les instructions du fabricant.

8.4. Contrôle de l'exposition environnementale

Eviter les déversements dans l'environnement. Voir section 13 pour l'élimination.

Produit n° 3A6/3619-02
 Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 8 sur 13

9. ♣ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. État physique	Liquide
9.2. Couleur	Pêche pâle
9.3. Odeur	Odeur de mercaptan/acétone
9.4. Point de fusion	En dessous de 5°C
9.5. Point d'ébullition	Diméthoate : Se décompose 117°C à 0.1 mm Hg Xylène : 140°C Cyclohexanone : 156°C
9.6. Masse volumique	1.057 g/ml à 20°C
9.7. Pression de vapeur	Diméthoate : 1.85 x 10 ⁻⁶ mm Hg à 25°C Xylène : 3.9 mm Hg à 20°C Cyclohexanone : 3.5 mm Hg à 20°C
9.8. Viscosité	5.0 cP à 25°C, 3.3 cP à 45°C
9.9. Tension de vapeur	37 mN/m à 25°C
9.10. Solubilité dans l'eau	Le produit est émulsifiable dans l'eau. Diméthoate : 3.98 g/100 ml à 25°C
9.11. Solubilité dans les solvants organiques	Solubilité de le diméthoate à 25°C dans : le méthanol 159 g/100 ml l'acétonitrile 142 g/100 ml la cyclohexanone 122 g/100 ml l'isopropanol 120 g/100 ml le toluène 103 g/100 ml les xylènes 31.3 g/100 ml
9.12. Coefficient de partage n-octanol/eau	Diméthoate : log K _{ow} = 0.704 Xylène : log K _{ow} = 0.86 à 20°C Cyclohexanone : log K _{ow} = 2.77 - 3.15
9.13. pH	Solution à 1% dans l'eau: 3.12 Solution à 5% dans l'eau: 2.5
9.14. Point d'éclair	39°C (coupelle fermée de Pensky-Martens)
9.15. Température d'auto-inflammation	320°C
9.16. Limites d'inflammation	Xylène : 1 - 7.0 vol% Cyclohexanone : 1.3 - 9.4 vol%
9.17. Propriétés explosives	Non explosif
9.18. Propriétés oxydantes	Non oxydant

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. Décomposition thermique
- Le produit (**diméthoate**) peut se décomposer rapidement quand il est chauffé, ce qui peut entraîner une explosion. Il est recommandé de ne jamais chauffer le produit au-delà de 80°C. Un chauffage local direct, comme un chauffage électrique ou un jet de vapeur sont à proscrire.
- La décomposition est dépendante du temps et de la température en raison de réactions autocatalytiques et de réactions exothermiques qui s'autoaccélèrent. Elles entraînent des réarrangements et des polymérisations qui dégagent des composés volatiles malodorants et inflammables comme le sulfure de diméthyle et le méthyle mercaptan.
- 10.2. Produits de décomposition dangereux Cf. 5.2.
- 10.3. Matériaux à éviter
- Les matériaux fortement alcalins et fortement oxydants. Le produit peut exercer une action corrosive sur les métaux.

Produit n° 3A6/3619-02
 Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 9 sur 13

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Toxicocinétique, métabolisme et distribution
Après administration par voie orale, le **diméthoate** est rapidement absorbé et éliminé. Il est largement métabolisé. Le diméthoate et ses métabolites se retrouvent essentiellement dans le foie et les reins. Il n'existe pas de preuve que le diméthoate s'accumule.
- 11.2. Toxicité aiguë
Ce produit est nocif par ingestion et par inhalation mais il est considéré comme moins nocif par contact avec la peau. Sa toxicité aiguë a été mesurée comme suit :
- | | | | |
|--------------------|--------------|--|---------------------|
| Voies d'exposition | - ingestion | DL ₅₀ , voie orale, rat | 300 - 500 mg/kg |
| | - cutanée | DL ₅₀ , voie cutanée, rat | > 2000 mg/kg |
| | - inhalation | CL ₅₀ , inhalation, rat | approx. 3 mg/l/4 h* |
- * Estimation à partir de mesures sur un produit similaire
- 11.3. Pouvoir irritant
Le produit est modérément irritant pour les yeux et faiblement irritant pour la peau. Il peut devenir irritant par le biais d'autres voies d'exposition.
- 11.4. Sensibilisation allergique
Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
- 11.5. Cancérogénicité
Pas d'effets carcinogènes pour le **diméthoate**.
- 11.6. Effets sur la reproduction
Pas d'effets sur la fertilité à des doses non-toxiques pour la mère en ce qui concerne le **diméthoate**.
- 11.7. Tératogénicité
Pas d'effets tératogènes pour le **diméthoate**.
- 11.8. Mutagénicité
Le **diméthoate** est mutagène lors de tests sur des bactéries, mais non mutagène lors de tests *in vitro* ou *in vivo* sur des mammifères.

12. ♣ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1. Ecotoxicité
Le produit est toxique pour les invertébrés aquatiques, et hautement toxique pour les insectes. Il est nocif pour les poissons mais moins nocif pour les plantes aquatiques.

La toxicité aiguë mesurée avec un produit très similaire est la suivante :

- Poissons	Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>)	CL ₅₀ , 96hr : > 100 mg/l
- Invertébrés	Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	CE ₅₀ , 48hr : 8.9 mg/l
- Algues	Algue verte (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	CI ₅₀ , 72hr : 246 mg/l

- 12.2. Mobilité
Le **diméthoate** a une forte mobilité potentielle dans le sol, mais il est relativement instable. Ses produits de dégradation ne sont pas mobiles dans le sol.

La **cyclohexanone** à une grande mobilité dans l'environnement. Elle s'évapore rapidement.

Le **xylène** n'est pas mobile dans l'environnement. Il s'évapore rapidement.

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 10 sur 13

- 12.3. Persistance et dégradabilité La matière active diméthoate est biodégradable. Elle subit une dégradation dans l'environnement et dans les stations d'épuration. Aucun effet indésirable n'a été trouvé jusqu'à la concentration de 100 mg/L dans les stations d'épuration. La dégradation peut être aérobie, anaérobie, biologique ou non biologique.
- Dans les sols et les eaux aérobies, le diméthoate est dégradé rapidement avec des demi-vies de quelques jours. Le pH a une influence majeure. La dégradation augmente quand le pH augmente. Les produits de dégradation ne sont pas considérés comme nocifs pour les organismes vivants dans le sol ou les organismes aquatiques, et sont minéralisés relativement rapidement.
- Les solvants **cyclohexanone** et **xylène** sont facilement biodégradables.
- 12.4. Potentiel de bioaccumulation La matière active diméthoate ne se bioaccumule pas, mais elle est rapidement dégradée et excrétée.
- La **cyclohexanone** n'est pas connue comme bioaccumulable. En cas d'exposition continue, le **xylène** a un potentiel de bioaccumulation.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1. Méthode d'élimination des déchets Les matières résiduelles qui ne peuvent pas être utilisées ou retraitées chimiquement doivent faire l'objet d'une incinération contrôlée accompagnée d'une épuration des gaz issus de l'incinération, ou envoyées à une usine agréée de destruction des produits chimiques.
- Ne pas contaminer l'eau, les aliments, le fourrage ou les semences lors du stockage ou de l'élimination.
- Le diméthoate est rapidement hydrolysé à des pH > 8.0
- 13.2. Elimination des conteneurs Rincer trois fois le récipient (ou équivalent) puis l'envoyer au recyclage ou au reconditionnement. L'emballage peut également être percé de manière à le rendre inutilisable puis éliminé dans une décharge contrôlée. L'incinération contrôlée accompagnée d'une épuration des gaz issus est une autre possibilité pour les emballages combustibles.
- Pour l'élimination des déchets et des emballages, toujours respecter les réglementations locales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID

Désignation d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexanone, xylène et diméthoate) Flammable liquid, n.o.s. (Cyclohexanone, xylene and dimethoate)
Classe	3
N° ONU	1993
Groupe d'emballage	III

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 11 sur 13

Classification IMDG

Désignation d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexanone, xylène et diméthoate) Flammable liquid, n.o.s. (Cyclohexanone, xylene and dimethoate)
Classe	3
N° ONU	1993
Groupe d'emballage	III
Polluant marin (P/PP)	Polluant marin

Classification IATA/ICAO

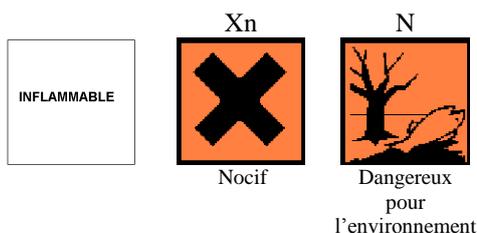
Désignation d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexanone, xylène et diméthoate) Flammable liquid, n.o.s. (Cyclohexanone, xylene and dimethoate)
Classe	3
N° ONU	1993
Groupe d'emballage	III

15. ♣ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. ETIQUETAGE DANS L'UE

Selon la Directive 1999/45/CE amendée

Symboles de danger



Contient

Diméthoate, cyclohexanone et xylène

Phrases R

R10-20/22-43-51/53 : Inflammable. Nocif par inhalation et par ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

S25-36/37-45-61 : Eviter le contact avec les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres mentions

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

15.2. SYSTEME GENERAL HARMONISE

Selon le règlement 1272/2008 amendé

Classification CLP

Liquide inflammable : Catégorie 3
Toxicité orale aiguë : Catégorie 4
Toxicité par inhalation : Catégorie 4
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Danger par aspiration : Catégorie 1
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2

Etiquetage CLP

Identification du produit

Diméthoate 400 g/l EC, Stabilisé

Contient

Diméthoate, cyclohexanone, xylène

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 12 sur 13

Pictogrammes prescrits sur l'étiquette



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H332 : Nocif par inhalation. P317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention de danger supplémentaire	EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils de prudence	
Prévention	P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P261 : Eviter de respirer les vapeurs.
Intervention	P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303+P361+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. P301+P330: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
Stockage	–
Elimination	P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
15.3. Statut réglementaire	Tous les composants de ce produit sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques.

16. ♣ AUTRES INFORMATIONS

Phrases R utilisées	R10	Inflammable.
	R20	Nocif par inhalation.
	R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
	R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
	R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
	R38	Irritant pour la peau.
Mentions de danger utilisées	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

Produit n° 3A6/3619-02
Nom du produit **DIMETHOATE 400 g/l EC, STABILISE**

GHB/Mars 2010

Page 13 sur 13

	dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

L'utilisation du produit est limitée aux personnes connaissant ses propriétés dangereuses et formées aux précautions de sécurité.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont supposées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations peuvent se présenter qui n'ont pas été prévues par Cheminova A/S. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations par rapport aux circonstances spécifiques dans lesquelles il compte utiliser ce produit.